



**COURRIER**  
envoyé à  
M. le Maire

# «PRIME INFLATION»



PAU, LE 1<sup>ER</sup> AOÛT 2023

Monsieur le Maire-Président

**Le 31 juillet 2023, un décret a été publié au journal officiel par le gouvernement.**

Il prévoit une prime exceptionnelle "pouvoir d'achat" pour les agents de la fonction publique d'État et Hospitalière, en laissant la possibilité aux maires et présidents d'en faire de même pour leurs collectivités.

Nous aurions préféré que la fonction publique territoriale soit prise en compte par le gouvernement car cette inégalité de traitement supplémentaire, confirme que **la Fonction Publique Territoriale reste à la traîne**, et le mot est faible, de toutes les mesures salariales !

**Nous venons par la présente vous demander officiellement d'appliquer ces mesures (primes comprises entre 300 et 800 euros) pour la Ville de Pau, la CDAPBP et le CCAS.** Nous vous savons attaché au pouvoir d'achat des agents territoriaux ; vous avez répété à plusieurs reprises sur différents plateaux télé que les agents étaient très mal payés et qu'il était urgent de revoir les grilles indiciaires. Nous vous remercions de votre sollicitude et sommes donc confiants pour la suite favorable réservée à notre requête.

Rémunération brute perçue au titre de la période courant du 1 <sup>er</sup> juillet 2022 au 30 juin 2023	Montant de la prime de pouvoir d'achat
Inférieure ou égale à 23 700 €	800 €
De 23 701 € à 27 300 €	700 €
De 27 301 € à 29 160 €	600 €
De 29 161 € à 30 840 €	500 €
De 30 841 € à 32 280 €	400 €
De 32 281 € à 33 600 €	350 €
De 33 601 € à 39 000 €	300 €

Nos collectivités ont été parmi les premières à mettre en place les mesures souhaitées par le gouvernement Macron (RIFSEEP, temps de travail, etc...).

**Nous souhaitons qu'il en soit de même pour ce décret.**

Vous n'êtes pas sans savoir que depuis bientôt 2 ans, la moitié des Français et, parmi eux, beaucoup de vos agents, traversent une période particulièrement pénible provoquée entre autres par une crise de l'énergie sans précédent. Avec une perte notable de pouvoir d'achat et un bouclier tarifaire qui s'amenuise (+10% sur les consommations d'électricité au 1<sup>er</sup> août). Les produits de première nécessité impactent de plus en plus les budgets des familles qui doivent faire de nombreux sacrifices. Malgré les différentes actions du gouvernement pour les salaires, ces mesures restent très insuffisantes pour pallier la perte de pouvoir d'achat des agents de la fonction publique !

Par ce courrier, nous nous faisons les relais de nos collègues qui espèrent sincèrement que vous saurez prendre la mesure de cette injustice. Nous sommes conscients des difficultés à équilibrer les budgets de nos collectivités mais nous restons convaincus que le bien-être des agents passe aussi par le respect d'une des valeurs de la république : **L'ÉGALITÉ.**

Veillez recevoir, Monsieur le Maire-Président, nos salutations les plus respectueuses.

Le Bureau



UNSA PAU-PYRENEES  
Villa Bois Louis (Stade Tissié)



05.59.84.87.10



unsa.pau@agglo-pau.fr



UNSA Pau-Pyrénées



unsa-pau.org